

Le 28 décembre 2021

Objet : Modifications du prospectus du FCP OBLIGATIONS 3-5 M

Nous vous informons que la société de gestion La Française Asset Management a décidé d'apporter des modifications au fonds OBLIGATIONS 3-5 M concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, les garanties s'y rapportant ainsi que la rémunération générée par ces opérations.

Les opérations de cessions temporaires de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront désormais être réalisées jusqu'à 60% maximum de l'actif net du compartiment en lieu et place de 50% maximum actuellement.

Dans le cadre de ces opérations, l'OPC pourra désormais recevoir/verser des garanties financières sous la forme de transfert de pleine propriété de titres et/ou d'espèces en lieu et place d'espèces uniquement.

Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble des coûts opérationnels directs et indirects générés par ces opérations est supporté par la société de gestion, toutefois la quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 40% des revenus générés par ces mêmes opérations.

Enfin, la rédaction de ces rubriques a été revue pour plus de clarté.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour le 31 décembre 2021.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP OBLIGATIONS 3-5 M disponible sur le site www.la-francaise.com

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.